

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY  
SEANCE DU LUNDI 03 OCTOBRE 2016**

Date de convocation : 27/09/2016

Date d'affichage : 10/10/2016

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mil seize, le lundi 03 octobre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CANISY, en séance publique.

**Étaient présents :**

Messieurs Jean-Marie LEBÉHOT Maire, Jackie JOUANNE Maire adjoint, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Messieurs Claude BRUNET, Michel LEGOUPIL, Sylvain LENGRONNE, Madame Claude CARAU COUVREUR, Monsieur François OSMOND, Madame Nathalie FAGNEN, Monsieur Sébastien DUPARD et Madame Vanessa FINEL.

**Excusés :** Monsieur Daniel VILLECHALANE et Madame Lydie OSMOND. **Absentes :** Mesdames Nathalie GUESNON et Delphine ROULLEAUX.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Michel LEGOUPIL.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 05 septembre 2016 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

**Ordre du jour**

1. Galerie marchande : choix des entreprises pour les travaux d'accessibilité et de sécurité.
2. Bail emphytéotique de l'immeuble sis 17 rue Saint Pierre avec la Communauté de communes.
3. Point sur les chantiers en cours.
4. Avenir de la médiathèque.
5. Questions diverses.

**1 - GALERIE MARCHANDE : CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ ET DE SÉCURITÉ**

Monsieur le Maire rappelle le projet de mise en accessibilité de la galerie marchande inscrit dans l'Ad'Ap. Les travaux consistent à reprendre le trottoir sur la longueur de la galerie afin d'ôter la « marche » d'accès aux commerces et aux cabinets médicaux, à élargir ce même trottoir (emprise sur le parking d'environ 50 cm), à reprendre le parking en y apposant une bordure, et à réaliser une place PMR.

Monsieur Michel LEGOUPIL précise qu'un dos d'âne va être créé entre le cabinet médical et La Poste ; que le passage piéton à l'entrée de la rue André Osmond va être repris.

Monsieur le Maire présente trois devis :

Entreprise LEHODEY	19767.00 € HT
Entreprise TP BOUTTE	30890.50 € HT
Entreprise PIGEON TP	23037.00 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise LEHODEY pour un montant de 19 767.00 € HT.

Concernant l'éclairage de la galerie, il est préconisé 20 lux ; Monsieur Michel LEGOUPIL attend deux devis (estimation 1500.00 € HT) : l'entreprise SORAPEL devrait chiffrer des néons sous la voûte de la galerie marchande ; l'entreprise ALLEZ et C<sup>ie</sup> pourrait ajouter un point d'éclairage à l'existant.

*Monsieur Michel LEGOUPIL quitte la séance.*

Monsieur le Maire informe le conseil d'une moins-value d'environ 500 € sur les travaux de mise en accessibilité si les pavés sont démontés avant les travaux, d'autant que Monsieur Michel LEGOUPIL est intéressé pour en récupérer une partie. Le conseil y est favorable sous réserve qu'il démonte lui-même le volume de pavés qui l'intéresse.

*Monsieur Michel LEGOUPIL rentre en séance.*

## **II - BAIL EMPHYTÉOTIQUE DE L'IMMEUBLE SIS 17 RUE SAINT PIERRE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil a évoqué la problématique des baux emphytéotiques conclus entre la Communauté de Communes et certaines communes pour la réalisation de divers travaux d'investissements (réhabilitation de l'immeuble du Pichet d'Étain (chambres d'hôtel et studios) à Canisy, réhabilitation de l'hôtel à Carantilly, réhabilitation du presbytère en logements locatifs à Quibou, etc.) lors de sa séance du 05 septembre dernier.

Il rappelle également que, par délibération en date du 05 juillet 2016, la communauté de communes a accepté le principe de rétrocéder les biens aux communes par résiliation d'un commun accord des baux emphytéotiques, ce qui permet donc aux communes de reprendre la gestion directe de leurs biens sans avoir à modifier les statuts communautaires.

Monsieur le Maire informe le conseil des dépenses d'investissement effectuées par la communauté de communes, pour les quatre chambres d'hôtel, 298 245.88 € HT, et pour les quatre studios, 205 974.30 € HT, soit un total de 504 220.18 € HT ; la communauté de communes a obtenu 127 728.00 € de subventions, il lui restait donc à financer 376 492.18 € HT ; un emprunt de 80 000.00 € (au taux d'intérêt de 3.77%) a été contracté. Le capital restant dû s'élève à 56 948.48 €.

Monsieur le Maire précise que la commune devra reprendre la charge d'emprunt afférente aux travaux. Le capital restant dû est de 56 948.48 € au 1<sup>er</sup> février 2017.

Il énonce les recettes attendues pour les loyers des studios, 9247 € annuels, et des chambres d'hôtel, 5006 € annuels, en précisant toutefois, que tous les studios ne sont pas loués ; le montant

des loyers perçus en 2015 s'élevaient à 7318 € pour les studios et 5006 € pour les chambres d'hôtel, soit un total de 12 324 €. Il rappelle le total des charges (fournitures électricité, eau, contrat entretien chaudière) incombant à la partie des studios et chambres d'hôtel, soit 5943 € ; ce qui fait un solde de 6381 €. Monsieur le Maire informe qu'il faudra ajouter aux charges l'entretien des locaux communs et l'assurance des locaux ; il précise que les frais d'acte notarié seraient à la charge de la commune.

*Madame Claude CARAU COUVREUR entre en séance (21h25).*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'accepter de reprendre la gestion directe de l'immeuble 17 rue St Pierre, à savoir les 4 studios et les 4 chambres d'hôtel.
- d'accepter à ce titre le principe de résiliation d'un commun accord du bail emphytéotique conclu avec la communauté de communes en date du 23 juillet 2011 ;
- de prendre en charge le capital restant dû de 56 948.48 € et d'en assurer le règlement.
- de ne pas prendre en charge le transfert de l'emprunt de la communauté de communes ainsi que tout autre frais en lien avec cette opération.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document relatif à ce dossier.

### III - POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

#### **Réaménagement du local commercial et du logement sis 14 rue Saint Pierre**

Monsieur le Maire informe le conseil que l'architecte, Mokrane ALOUANE, n'a toujours pas déposé à ce jour le permis de construire en mairie ; la consultation des entreprises n'a toujours pas été lancée.

La demande de subvention de la réserve parlementaire devra être déposée auprès de Monsieur Philippe GOSSELIN avant le 15 novembre prochain.

#### **Aménagement du terrain de foot**

Une réunion pour le lancement des travaux aura lieu le 13 octobre prochain à la communauté de communes.

Monsieur Michel LEGOUPIL informe le conseil avoir demandé des devis pour l'éclairage du terrain annexe à l'entreprise ALLEZ et Cie (fourniture et pose de fourreaux, de câbles électriques pour raccordement des projecteurs, interconnexion des 4 points lumineux). Un autre devis a été demandé à l'entreprise SORAPEL. Il reste à finaliser avec la communauté de communes la dépose, la pose et le raccordement des projecteurs (actuellement installés sur le terrain principal) et à prévoir un raccordement au niveau de l'alimentation électrique à partir du tableau général des vestiaires ou d'un coffret de chantier. Le conseil souhaite que ces travaux puissent se réaliser au plus vite en bonne coordination avec la communauté de communes dans le cadre du chantier « nouveaux terrains de foot » engagés par cette dernière.

#### **Lotissement La Pérelle**

Monsieur le Maire informe le conseil que le permis de lotir n'a toujours pas été déposé ; il faut

attendre que la révision du PLU soit opposable aux tiers pour que la DDTM puisse instruire le dossier.

Le conseil est invité à faire part de ses remarques sur le projet de règlement de lotissement, projet proposé par le cabinet Deniaux.

#### **Terrain rue Éléonore de Faudoas**

Monsieur le Maire informe le conseil de son rendez-vous avec le géomètre pour le bornage du terrain rue Éléonore de Faudoas.

#### **Commission de sécurité**

Monsieur le Maire informe le conseil que la commission sécurité se rendra à l'église le mercredi 05/10 à 11h00.

#### **IV - AVENIR DE LA MÉDIATHÈQUE**

Monsieur le Maire rappelle que Saint-Lô Agglo ne dispose pas de la compétence.

La compétence doit-elle revenir aux communes avant la fusion ? Doit-on conserver cet outil culturel ? Le bâtiment doit-il aller dans le « giron » de Saint-Lô Agglo ?

Dans le but de poursuivre le fonctionnement de la médiathèque, Monsieur le Maire a adressé un courrier à l'ensemble des Maires de la communauté de communes de Canisy afin d'étudier avec ceux qui le souhaitent, un scénario de mutualisation ou conventionnement entre communes pour pérenniser l'outil.

#### **Données chiffrées :**

- 472 adhérents (Canisy 156, Quibou 75, St Ebremond 65, Bourgvallées 65, Dangy 44, St martin 40, Le Mesnil Herman 9, Soulles 18)
- Capital restant dû au 1/01/16 : 89620 € ; annuité 24 846 € - fin en 2019.
- Charges (estimée dans le cadre de la compensation) : 52 951 €

#### **V - QUESTIONS DIVERSES**

#### **Demande de local**

Monsieur le Maire informe le conseil avoir été sollicité par les associations Comité des Fêtes et Passion Deux Roues pour mettre à disposition à local où pouvoir entreposer leur matériel. Monsieur le Maire a proposé un des deux garages du presbytère.

Il souhaiterait, d'ailleurs, que la commission des travaux fasse un état des lieux du presbytère.

#### **Pot d'accueil du Père Claude SARAH**

Monsieur le Maire informe le conseil que le pot d'accueil du Père SARAH, offert par la commune, se tiendra sur le parvis de l'église, après l'office, ce dimanche 09 octobre.

#### **Signalisation du Chemin Vérité**

Monsieur Michel LEGOUPIL informe le conseil que les panneaux pour signaler l'interdiction du chemin Vérité aux engins de plus de 3.5 t et de moins de 2.20 m en largeur ont été commandés.

### **Réfection de voirie rue des hêtres**

Monsieur François OSMOND informe avoir été interpellé par Monsieur Gérard MALGRAIN quant à la réfection de la rue des hêtres effectuée par l'entreprise de travaux publics mandatée par la communauté de Communes, tant sur le matériau utilisé (granulométrie) et la réalisation ; celui-ci s'interroge sur la pente de la voie et craint que sa propriété ne soit inondée par fortes pluies. Monsieur MALGRAIN a fait part de ses inquiétudes à Monsieur Claude JAVALET, Vice-président de la commission voirie de la communauté de communes, et à Monsieur VIOLETTE, responsable du service du conseil départemental ; il n'a obtenu aucune réponse, si ce n'est qu'il fallait « attendre qu'il pleuve ! ». Monsieur Michel LEGOUPIL précise avoir été informé de la situation par Monsieur Gérard MALGRAIN lui-même, et non pas aux réunions de chantier sur place auxquelles il n'a pas été convié. Monsieur Michel LEGOUPIL préconise de déverser de l'eau sur la voie pour voir si la propriété de Monsieur MALGRAIN pourrait être inondée.

### **Dépôt d'ordures ménagères**

Monsieur François OSMOND signale l'indélicatesse de certains riverains du salon de coiffure situé rue de Carbonnel. Madame Émilie BELLIARD est souvent contrainte de nettoyer sous le porche. Monsieur François OSMOND précise s'être déplacé à deux reprises, mais c'est sans effet !

### **Repas des anciens**

Le repas des anciens aura lieu le dimanche 23 octobre prochain. Madame Maryvonne LEFRANÇOIS fait appel aux bonnes volontés pour préparer la salle et effectuer le service lors de cette journée conviviale : Claude BRUNET, Sylvain LENGRONNE, Claude CARAU COUVREUR, François OSMOND, Nathalie FAGNEN, et Vanessa DAVID se portent volontaires. Les membres du CCAS vont également être sollicités.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h25.

Le Maire,

les membres du conseil municipal,